

# REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

---

## Démonstration de véhicules historiques

### 2 / 3 JUIN 2018

---

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes, il est identique à celui de la discipline moderne correspondante au 43<sup>ème</sup> Rallye National PEA de la Luronne, ceci tant en prescriptions générales qu'en procédures et signalisations, sauf articles spécifiques ci-après.*

#### PROGRAMME - HORAIRES

Identique au 43<sup>ème</sup> rallye national PEA de la Luronne.

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA Luronne organise une démonstration de véhicules historiques qui se déroulera dans le cadre du 43<sup>ème</sup> Rallye National PEA de la Luronne des 2 et 3 JUIN 2018.

Cette démonstration, est limitée à 10 participants, précèdera les rallyes VHC.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté en date du 26/3/2018 sous le numéro 35 et a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 242 en date du 27/3/2018.

##### *Comité d'Organisation et Organisateur technique*

Identiques au 43<sup>ème</sup> rallye national PEA de la Luronne.

##### **1.1P. OFFICIELS**

Identique au 43<sup>ème</sup> rallye national PEA de la Luronne.

##### **1.3P. VERIFICATIONS**

Identique au 43<sup>ème</sup> rallye national PEA de la Luronne.

#### ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

#### ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

##### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer à la démonstration de véhicules historiques des 2/3 JUIN 2018 doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 21 MAI 2018.

Le conducteur devra être en possession d'un permis de conduire en cours de validité.

Selon la réglementation standard des rallyes FFSA 2018, le conducteur devra, obligatoirement, être en possession d'une licence FFSA 2018 (sauf titre de participation).

Le copilote devra être âgé au minimum de 16 ans à la date de la manifestation.

L'équipage composé de 2 personnes devra rester le même durant tout le week-end.

Pilote et copilote pourront changer de fonction à condition d'être chacun titulaires d'un permis de conduire en cours de validité. Les vêtements de l'équipage doivent couvrir bras et jambes (matière synthétique non autorisée), des chaussures fermées sont obligatoires.

Le port du casque est strictement interdit.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 10 voitures maximum. Une éventuelle liste d'attente pourra être établie.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : ..... 160 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : ..... 320 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

**3.3P. ORDRE DE DEPART :** il est le suivant : Démonstration - VHC – Modernes - VHRS.

## ARTICLE 4P. VOITURES AUTORISEES

**4.1** Seul le comité d'organisation, après délibération, peut décider de l'engagement d'un véhicule suivant l'attrait populaire du véhicule et/ou de son passé sportif :

- Voitures à caractère "civil" dont la 1ère immatriculation est au plus tard datée du 31/12/1987.
- Voitures de Prestige ou d'Exception.

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### **6.1P. DESCRIPTION**

Identique au 43<sup>ème</sup> rallye national PEA de la Luronne.

Les concurrents Démonstration partiront en premier.

### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

Identique au 43<sup>ème</sup> rallye national PEA de la Luronne.

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

**7.3.16** La démonstration historique consiste en la présentation d'un groupe de voitures à vitesse modérée. Elle précédera le 43ème Rallye National PEA de la Luronne.

La démonstration sera sous l'autorité du Directeur de Course et encadrée par des véhicules officiels du rallye. Les départs seront donnés toutes les 30 secondes selon la réglementation standard des rallyes FFSA 2018.

Un équipage ne respectant pas l'heure de ce tableau horaire se verra, sans recours possible, refuser le départ de la section ou de l'ES, le cas échéant. Dans ce cas, cet équipage ne pourra reprendre la démonstration qu'au départ de la section suivante (prise d'un nouveau carnet de bord).

Au bon vouloir des organisateurs et/ou de la direction de course, les équipages de la démonstration pourront effectuer toutes les ES ou seulement une partie.

Sur le routier, les équipages doivent respecter le code de la route.

Les ES ne sont pas chronométrées. Aucun classement ne sera effectué.

Il est strictement interdit de s'arrêter (sauf panne) et de se doubler dans les épreuves chronométrées.

Un équipage considéré dangereux, pour le public ou pour sa propre sécurité, pourra être exclu définitivement, sans recours possible, à tout moment de la démonstration.

En cas d'abandon, l'équipage devra signaler immédiatement au P.C. de l'épreuve par téléphone leur retrait et leur position. Si cela intervient sur une ES, l'équipage devra alors se rapprocher d'un poste commissaire (voir cartes du road-book).

Toute sortie de route sur le routier ou dans les ES sera sous la responsabilité de l'équipage et tout dégât occasionné au domaine public ou privé seront à sa charge.

Sans obligation à l'issue de la 1ère étape, les voitures pourront être mises en parc fermé (gardé) pour la nuit du 2 au 3 JUIN 2018. Les équipages qui ne le souhaitent pas devront être présents au plus tard le dimanche matin à 7h00 pour le départ de la 2ème étape ( le détail horaire sera donné ultérieurement ) depuis le parc fermé. Sauf modification, les horaires figurent sur le tableau horaire du rallye.

## ARTICLE 10P. PRIX

Sans objet.

## CONTACT

Michel PISSARD : 06 81 56 51 67 michel.pissard@outlook.com

**TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET :**

**[www.asaluronne.fr](http://www.asaluronne.fr)**